

t.521 Trinidad DFI 1967-70

t.311 Trinidad 1 - GT/wa.

Berne, le 4 mai 1966.

NOTE de DOSSIER

Institut de relations
internationales Trinidad
Bourses

La proposition du 18 mars 1965 au Conseil fédéral concernant l'Institut en question a été envoyée pour co-rapport au Département des Finances et des Douanes et au Département de l'Economie publique. Malheureusement, cette proposition n'a pas été soumise au Département fédéral de l'Intérieur alors que l'arrangement entre Trinidad et la Coopération technique, qui était en gestation à l'époque, prévoyait déjà la prise en charge par la Suisse d'une bourse annuelle pour des études spécialisées à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales à Genève.

Il n'est donc pas possible aujourd'hui d'aller demander au Département de l'Intérieur de réserver annuellement la bourse en question et de la financer au moyen du crédit dont il dispose. Le Département de l'Intérieur pourrait nous reprocher d'avoir en quelque sorte tiré un chèque sur un autre compte que le nôtre.

J'ai soumis cette affaire à M. Constantin qui estime que, dans les conditions présentes, il faut que cette bourse de spécialisation soit couverte par les crédits de la Coopération technique. Selon lui et afin de ne pas avoir à demander une deuxième fois un crédit complémentaire, il suggère que l'on utilise le montant de 80.000.- frs prévu pour trois bourses sur place. Il suffira, le moment venu, d'informer l'Administration fédérale des Finances et le Contrôle des Finances que ce montant de 80.000.- frs a donc également servi à remplir notre obligation d'octroyer une bourse pour des études spécialisées à Genève, ainsi que la chose est précisée dans l'arrangement signé le 7 janvier 1966 entre Trinidad et la Coopération technique, article 2, chiffre d.

Il existe un protocole entre le Département de l'Intérieur et nous en vertu duquel la Coopération technique peut financer elle-même des bourses pour des études universitaires lorsque les études entrent dans le cadre d'un projet

./.

- 2 -

relevant de nos attributions. Du point de vue formel, nous ne serions donc pas en défaut vis-à-vis du Département de l'Intérieur. Néanmoins, le moment venu - question d'alléger notre budget et d'utiliser plutôt celui du Département de l'Intérieur qui est précisément réservé aux études universitaires -, nous verrons avec la Commission fédérale des bourses si elle consent à réserver annuellement une bourse pour l'Institut de Trinidad, encore que la question du choix du candidat devrait être avant tout l'affaire du Professeur Freymond et du Directeur de l'Institut caraïbien, plutôt que celle de la Commission.

Le Délégué
à la coopération technique

p.o. *R. Loder*

Copie à :

- l'Administration fédérale des Finances, Berne;
- Monsieur R. Pestalozzi;
- ✓ - Section I; → t. 311. Trinidad t.
- Monsieur Grenier;

pour information.